



**COMMISSION
TRANSPORTS, SÉCURITÉ & MOBILITÉ**

**Rapport (public)
de la séance du lundi 10 février 2025 à 19h
Salle du Conseil municipal**

Présent-e-s :	M. Killian SUDAN (Président) Mme Dominique BAUMBERGER M. Frédéric CHAIZE (pour M. ARGAND) M. Adrien COCHET M. Federico GIACOBINO Mme Catherine ODIER M. Laurent PECCOUD	
Exécutif :	M. Christophe BAUMBERGER	Adjoint
Administration communale :	M. Charles LASSAUCE	Secrétaire général
Excusé :	M. Alexandre ARGAND	
Invités :	M. Bernard GIRARDET M. Olivier GIRARDET	Conseiller administratif de Cologny Président de la commission des routes et des espaces publics

ORDRE DU JOUR

- 19h Audition de Monsieur B. Girardet, conseiller administratif de Cologny, s'agissant de la position de sa commune sur le projet « Voie Bleue »**
- 1. Approbation de l'ordre du jour**
 - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025**
 - 3. Voie Bleue : discussion suite à l'audition de M. B. Girardet**
 - 4. Communications de l'Exécutif**
 - 5. Divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

Audition de Monsieur B. Girardet, conseiller administratif de Cologny, s'agissant de la position de sa commune sur le projet « Voie Bleue »

Il est indiqué en préambule que l'Office fédéral des transports (OFT) vient de communiquer le projet de concession aux différents organes concernés, et que le délai pour les observations court jusqu'à fin février. En ce qui concerne Cologny, il est rappelé que le Conseil administratif a déjà répondu à certaines interrogations. La présence ce soir de MM. B. Girardet et O. Girardet répond au souhait de la Commission de connaître les positions du Conseil administratif et du Conseil municipal de Cologny vis-à-vis du projet Voie Bleue, étant précisé qu'il existe également un projet privé (Lake Express) et que les Mouettes genevoises ont déjà une concession sur toute la rade.

Le représentant de l'exécutif colognote explique que Cologny a signé la convention et est

favorable à la Voie Bleue. La Commune aurait préféré accueillir cette traversée sur son territoire, au départ de la Tour Carrée ou sur le tronçon entre la Tour Carrée et le sauvetage. Les porteurs du projet ont toutefois préféré Corsier, et Cologny en a pris acte. Les autorités colognotes soutiennent tout projet de traversée lacustre et se réjouissent de voir que les Mouettes souhaitent mettre en place leur propre liaison. Il est rappelé que la Voie Bleue est un projet, qui sera à l'essai pendant trois ans. Cologny verrait d'un bon œil que celui-ci s'étende ensuite de Corsier à la Tour Carrée et à Bellevue. À titre personnel, M. B. Girardet est favorable aux Mouettes genevoises, qui sont comprises dans Unireso. La CGN devra quant à elle prouver que le projet est rentable avec le tarif prévu.

La discussion est ouverte.

Le projet des Mouettes genevoises est discuté. Il en ressort que les Mouettes genevoises semblent disposer d'une concession jusqu'au port de Genthod sur la rive droite ; la limite de leur concession sur la rive gauche n'est toutefois pas connue. Les détails du projet ne le sont pas non plus (notamment sur les horaires, éventuellement le week-end), mais leur bateau (le Romandie 4, qui peut accueillir 90 personnes et une trentaine de vélos) fonctionne aussi au fuel. Les Mouettes manifestent un vif intérêt pour Cologny, dont il est précisé que le débarcadère pourrait accueillir leurs bateaux, mais pas ceux de la CGN, pour des raisons de tirant d'eau. Quant au calendrier de leur projet, il n'est pas connu non plus. Cela dit, les autorités colognotes sont disposées à faire le maximum pour accueillir les Mouettes. Il est par ailleurs rappelé que les Mouettes genevoises ne vont pas jusqu'à Corsier.

En ce qui concerne Unireso, l'objectif du Canton est d'intégrer à terme la Voie Bleue dans celui-ci.

En réponse à la question de savoir si les pouvoirs exécutif et délibératif partagent la même vision, il est indiqué que les élus sont très favorables à développer l'infrastructure de mobilité à Cologny de manière générale. La population souhaite des transports publics de qualité, et les autorités entendent également développer l'infrastructure portuaire. En outre, le Conseil municipal a soutenu dès le début de la législature le principe de la Voie Bleue, tout en ayant une forte motivation à disposer d'un débarcadère à Cologny, quitte à participer aux coûts. Les autorités ont toujours cru à la Voie Bleue à Cologny, pour les raisons suivantes : deux lignes de bus passeraient à la Tour Carrée, un dépose-minute est prévu à côté des places du restaurant, les parkings vélos se développeront sur le coteau. Cela étant dit, le Conseil municipal colognote n'est pas contre la Voie Bleue à Corsier.

Plus précisément, concernant les débarcadères, il est expliqué que les autorités colognotes ont renoncé à proposer la Belotte, notamment à cause des difficultés d'accès. Un embryon de débarcadère se trouve à la Tour Carrée, mais celui-ci est insuffisant pour les bateaux avec une forte jauge, comme ceux de la CGN. Dans le cadre du projet Voie Bleue, à l'origine, plusieurs options avaient été étudiées. Les porteurs du projet n'ont pas retenu la Tour Carrée, dont le débarcadère devait être rallongé, et se sont focalisés sur la Belotte. L'étude ayant montré que cette option n'était pas viable, celle-ci a été rapidement abandonnée. À noter que Cologny avait proposé de financer une partie des coûts induits, et le Conseil municipal avait validé le fait que la Commune était prête à financer une partie du débarcadère afin d'accélérer les choses.

Il est rappelé que la Voie Bleue a été définie comme un projet qui devait être peu coûteux, en dehors d'une participation des communes, pour un test de trois ans et sans aucune construction d'infrastructure. Corsier était le seul débarcadère disponible sans travaux ni aménagements, en tenant compte du tirant d'eau des bateaux de la CGN.

En réponse à la question de savoir si Cologny a son propre projet à moyen/long terme, en complément de la Voie Bleue, il est indiqué que ce n'est pas la Commune qui développe le projet des Mouettes genevoises. Quant à la Voie Bleue, Cologny s'est engagée via la convention. Reste que la Commune n'a pas l'intention de lancer une nouvelle concession ou ligne.

Il est précisé que Cologny n'a pas fait de démarches pour accueillir une arrivée de la Voie Bleue sur son territoire, mais que le Conseil municipal souhaite vraiment faire quelque chose à Cologny. Ce dernier demande au Conseil administratif d'engager des démarches auprès de l'OFT afin d'avoir la possibilité d'accueillir la Voie Bleue ou tout autre partenaire, de manière à développer la mobilité lacustre. Cela dit, encore une fois, Cologny n'est pas contre la Voie Bleue à Corsier.

Sur les mesures mises en place à Cologny, qui sont relevées par un membre de la Commission, il est expliqué que ces dernières ne sont pas forcément liées à la traversée lacustre, mais à des reports de stationnement. La suppression des places de stationnement sur le quai, côté coteau, était de toute façon prévue et est sans lien direct avec la création d'une voie lacustre, quelle qu'elle soit.

Il est en outre signalé que les autorités corses ont aussi fait beaucoup pour le quai de Corsier, ceci même avant de savoir qu'il y aurait peut-être une Voie Bleue.

À la question de savoir si, financièrement, Cologny préférerait soutenir un projet sur son territoire, il est réitéré que Cologny préférerait accueillir la Voie Bleue mais que, entre Corsier ou rien, les autorités préfèrent Corsier. C'est pour cette raison que Cologny a signé la convention et s'est engagée pour ce test de trois ans.

Les enjeux écologiques sont évoqués. Le représentant de l'exécutif colognote souligne que l'on ne s'attendait pas au succès de la Voie verte et que le Léman Express est bondé. Les attentes de la population et les besoins en déplacements sont souvent sous-estimés.

Ayant été remerciés de leur présence, MM. B. et O. Girardet quittent la séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (7 oui).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité (7 oui).

3. Voie Bleue : discussion suite à l'audition de M. B. Girardet

Les commissaires reviennent sur la question des Mouettes genevoises et du débarcadère de la Tour Carrée.

Il est fait référence à un courriel de M. Corboud, archéologue travaillant à la protection du site palafittique de la rade. Il est rapporté que ce dernier a été contacté par le président du conseil d'administration des Mouettes genevoises, qui envisagent de mettre en service ce printemps une ligne lacustre entre la Tour Carrée et Bellevue, avec le Romandie 4. Une demande de concession ne serait pas nécessaire, puisque les Mouettes en ont déjà une sur la rade et ont accès aux ports de la Tour Carrée et de Bellevue. Dans ces circonstances, il y aurait trois propositions de traversée cet été et M. Corboud souhaiterait alors que M. Maudet diffère sa réponse à l'OFT au sujet de la Voie Bleue de quelques mois, le temps que les choses se décantent.

Les raisons pour lesquelles les porteurs du projet n'ont pas retenu la Tour Carrée sont rappelées : la nécessité de construire un nouveau ponton, et l'absence d'accessibilité pratique pour les habitants du centre-ville qui souhaiteraient aller à Bellevue, et qui disposent déjà du Léman Express. Cette option ne peut pas être considérée comme une alternative à la Voie Bleue, de l'avis d'un membre de la Commission.

Il lui est objecté le fait que le Romandie 4 n'impliquerait pas de travaux à Cologny. Par ailleurs, les Mouettes sont incluses dans Unireso, et le projet serait potentiellement gratuit pour les communes. Il est rappelé, à ce propos, que le projet Voie Bleue serait intégré à Unireso si le

succès est au rendez-vous. Pour rappel, les nouvelles lignes de transports publics sont toujours financées par les communes (ce fut le cas de la ligne 38) jusqu'à ce que leur utilité soit démontrée et que les TPG et Unireso les reprennent. Le principe est le même pour la Voie Bleue. Il reste en outre à déterminer si le fait d'embarquer des vélos sur une Mouette serait soumis ou non à un coût additionnel.

La question du débarcadère est évoquée sous l'angle de la rapidité. Le fait qu'il soit plus rapide de prendre un bateau à Hermance que de prendre un bus jusqu'à la Tour Carrée pour aller à Bellevue est mis en doute. Les raisons politiques et techniques qui justifient le choix du débarcadère ne sont pas comprises par un membre de la Commission. Il lui est indiqué que Corsier-Port est le seul débarcadère capable d'accueillir les bateaux de la CGN en l'état. De plus, la traversée depuis Corsier serait plus rapide que le trajet Tour Carrée – Bellevue.

Il est également avancé que les Mouettes fonctionneraient aussi le week-end et le midi, mais un membre de la Commission signale que les horaires ne sont pas connus et qu'il n'est donc pas possible de l'affirmer. Le fait que les Mouettes aillent jusqu'à Genthod ou Bellevue constitue par ailleurs une nouveauté, car ce n'était pas le cas jusqu'à présent. À ce sujet, il est rappelé que les Mouettes sont les seules, parmi les trois projets en concurrence, à disposer d'une concession.

Un membre de la Commission souligne qu'il n'existe aucune certitude que le projet des Mouettes aboutira, ni qu'il y aura des liaisons à Corsier et Hermance. À ce propos, il est relevé que la Tour Carrée ne desservirait pas les communes au-delà de Cologny. Un débarcadère dans cette commune semblerait en effet moins pratique que Corsier pour les Hermançois, les Aniérais, les Collongeais. Il importerait donc de proposer un maximum de possibilités de traversée. En outre, le projet Voie Bleue à Corsier est très avancé, alors que Cologny en est au stade de l'intention avec sa résolution.

La question de la concurrence entre le projet des Mouettes et celui de la Voie Bleue à Corsier est soulevée. La supposition est faite que, si le premier était un succès, le second cesserait d'exister. Dans ce cas, les communes ne perdraient pas d'argent et, si la phase-test était menée à son terme, elles auraient bénéficié de la traversée pendant trois ans.

La problématique de l'intérêt privé, versus l'intérêt public, est soulevée. Un membre de la Commission est d'avis que le projet Voie Bleue est fait pour des privés. Il est rappelé que les Mouettes genevoises avaient obtenu leur concession générale lacustre sur un marché public, alors que la Voie Bleue découle d'un accord public/privé concurrentiel. Il est indiqué que, historiquement, les porteurs du projet voulaient acquérir leur propre navette. Ils y ont renoncé pour des questions de coûts et se sont adressés à d'autres prestataires. La CGN leur a répondu favorablement, d'où ce partenariat public/privé.

En matière de finances, il est rappelé qu'un projet déficitaire coûterait aux communes signataires de la convention Voie Bleue. Ce n'est toutefois pas le cas pour Corsier, qui n'est que membre du groupe de travail. Cela dit, en conséquence, la Commune n'a droit à aucun avantage pour l'instant. À propos de la convention, il est ajouté que, depuis 2021, la vision globale du projet Voie Bleue a été donnée, que ce soit concernant le bateau (un bateau réaménagé pour la phase test puis, en cas de succès, un bateau zéro émission), le public cible, l'accès à Corsier-Port, la pacification du quai, le financement ; seule manquait l'étude de faisabilité, que les autorités ont enfin reçue et qui est globalement positive. Il est précisé que l'Exécutif corsesois attend que la Commission et le Conseil municipal prennent une décision pour négocier la convention.

Le référendum à Collonge-Bellerive est évoqué et une question est posée quant au garde-fou de Fr. 134'000.- prévu dans le cas où la Voie Bleue serait un échec. Il est expliqué que ce montant est une garantie de fonctionnement d'une année. Le coût annuel de cette ligne est de 1,25 million de francs, que chaque passager fera diminuer.

Un membre de la Commission estime que, si les autres communes ont inscrit des montants dans leurs budgets respectifs pour la Voie Bleue, cela constitue un feu vert d'autant plus

important pour ce projet.

Deux autres aspects problématiques sont relevés, à savoir l'aspect concurrentiel et ses impacts éventuels sur les coûts de fonctionnement, et le fait que les Mouettes genevoises soient incluses dans Unireso, à la différence de la CGN. Il est suggéré de mettre en suspens le projet Voie Bleue pour laisser l'expérience des Mouettes aller de l'avant.

À cette proposition, il est opposé le fait que les Mouettes genevoises sont déficitaires et reçoivent une subvention substantielle de l'État. Il est toutefois relevé que M. Maudet a relancé le projet des Mouettes. Un membre de la Commission s'oppose en outre à une mise en suspens, après quatre ans de travaux et un nombre conséquent de séances, estimant qu'il est temps pour le Conseil municipal de se prononcer sur la Voie Bleue, dans la mesure où toutes les questions ont été débattues et ont trouvé réponse.

En outre, si le projet, à l'essai pour trois ans, était un échec, Corsier aurait certes dépensé Fr. 70'000.-, mais la Commune aurait soutenu un projet novateur. Il est rappelé à ce sujet que Corsier a dépensé des sommes plus conséquentes pour des infrastructures qui ne sont pas utilisées par l'ensemble des Corsiérois (par exemple le club-house du tennis ou le stade des Ambys). Ces Fr. 70'000.- serviraient au développement de la mobilité douce au profit des habitants, ce qui semble défendable à certains. D'autres estiment au contraire qu'il sera difficile d'expliquer cette dépense à la population, d'autant plus que des coûts annexes (stationnement ou autre) n'ont pas encore été chiffrés et que des nuisances seraient à attendre. D'aucuns considèrent qu'il y aura du stationnement sauvage, Voie Bleue ou non, et rappellent que la Commune a travaillé à la pacification du quai.

La question est posée de savoir ce qu'il se passerait si la concession était acceptée, mais que Corsier refusait le projet, étant précisé que le débarcadère est cantonal. Il est indiqué que, dans ce cas, l'OFT pourrait passer outre la décision de la Commune.

Il est rappelé que les élus de Corsier, comme ceux de Cologny, se sont dits favorables à l'extension des voies lacustres.

Il est procédé au vote sur le projet Voie Bleue à Corsier.

À la majorité (4 oui, 3 non), la CTSM préavise favorablement le projet Voie Bleue à Corsier-Port tel que proposé aujourd'hui.

Compte tenu du résultat du vote, il est relevé que Corsier aurait intérêt à intégrer la convention et à négocier des conditions meilleures que les autres communes, si Voie Bleue il y a.

Il est suggéré d'intégrer à la résolution qui sera soumise au vote du Conseil municipal un point donnant mandat à l'Exécutif de négocier la convention, peut-être à un autre niveau que le déficit prévu pour Corsier, compte tenu des nuisances éventuelles. Un membre de la Commission souhaiterait qu'il n'y ait aucun coût pour Corsier.

Il est convenu que l'Exécutif informera la Commission et le Conseil municipal des conditions qu'il aura négociées.

Il est procédé au vote.

À la majorité (6 oui, 1 non), la CTSM charge l'Exécutif de négocier la convention aux meilleures conditions possible.

4. Communications de l'Exécutif

Sécurité

La dernière réunion avec Protectas est évoquée. Il est indiqué que les choses se passent relativement bien sur le territoire de la commune, mais que les agents restent très vigilants. Protectas est toujours prête à assumer des mandats supplémentaires, comme les patrouilles

sur le quai, l'été dernier.

Transports

Il est annoncé qu'une réunion est prévue le 4 mars 2025 pour la mise en service de TPGFlex début mai. Celle fixée ce matin concernant le PATC (bus G et 38) a été reportée. Les TPG et l'OCT ont en outre des solutions pour le bus G.

Il est suggéré d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance, lorsque la Commune aura reçu les propositions des TPG concernant les lignes G et 38.

Concernant les emplacements des arrêts TPGFlex, sont évoqués Saint-Louis, le quai, la douane de Veigy, la compostière (Bellebouche/Veigy) et le centre périphérique du village (Gravannes). Les élus qui auraient d'autres idées sont invités à en faire part à l'administration. Il est relevé que le centre du village constitue une marge de négociation importante, d'autant plus avec la Voie Bleue. Un axe Corsier-Port / haut du village est proposé. Ces arrêts ne devraient pas avoir de coût pour la Commune. Seul un poteau indicateur est posé.

La question de la circulation alternée sur le chemin des Ambys est soulevée. Il est indiqué qu'une réponse a été apportée il y a environ huit mois : le trafic y est insuffisant pour prendre une telle mesure. Néanmoins, l'Exécutif en reparlera lors de sa séance avec l'OCT.

5. Divers

Radar pédagogique à la route du Port

Il est rapporté qu'un habitant a signalé un radar pédagogique potentiellement mal placé à la route du Port. À ce sujet, il est expliqué que le radar pédagogique doit être installé sur un élément haut et fixé au sol. Il a été posé sur le seul candélabre disponible. Le radar a en outre été rehaussé afin que l'affichage soit plus rapide, étant précisé que la vitesse est relevée au début de la zone 30 km/h. Une réponse a été apportée à l'habitant en question.

Salissures sur la voie publique

Il est indiqué que certains endroits, notamment l'arrêt de bus de la place de la Poste, sont jonchés de débris (mégots, papiers, etc.), et que les poubelles devant certains commerces ne sont pas propres.

Il est expliqué que certains commerçants ramassent les déchets devant leur enseigne et que la balayeuse passe une ou deux fois par semaine. Certains propriétaires de chiens ne ramassent pas les crottes le long de la route de Bellebouche, malgré les panneaux.

Un éventuel dédommagement aux commerçants est évoqué.

Panneau tagué

Il est rapporté que le panneau 30 km/h situé à l'entrée du village (route de l'Église) a été tagué d'un « 100 km/h ». Les commissaires qui constatent des problèmes sont encouragés à en faire part aussitôt à l'adresse info@corsier.ch.

Bacs à fleurs devant le pavillon

Il est rappelé qu'il avait été suggéré, au Conseil municipal de septembre, d'ajouter des bacs à plantes devant le pavillon, dans l'axe du parking. Or il n'y en a toujours pas.

Il est indiqué qu'une autorisation est en cours auprès de l'OCT pour l'installation de potelets à intervalles réguliers, qui créeront un chemin sécurisé le long du pavillon.

Interdictions de stationner

Il est annoncé que des panneaux d'interdiction de stationner ont été posés le long du chemin du Château et de la route de Corsier.

En l'absence d'autres divers, **le Président** lève la séance à 21h13.